



## BRUNEI

*L'introduction progressive d'un nouveau code pénal basé sur la charia (loi islamique) a débuté le 1er mai 2014. La liberté des chrétiens est très restreinte : ils doivent pratiquer leur foi en secret.*



Dirigeant	Sultan Hassanal Bolkiah
Population	434 000
Nombre de Chrétiens	54 800
Religion principale	Islam
Gouvernement	Sultanat Constitutionnel

### CONTEXTE

Le Brunei est un sultanat qui existe depuis plus de 600 ans. Les fonctionnaires favorisent ouvertement les musulmans dans tous les domaines. De ce fait, ils exercent une forte pression sur la minorité chrétienne et renforcent l'autorité du sultan Hassanal, considéré comme le protecteur de l'identité nationale et le défenseur de l'islam. La société tout entière, y compris les chrétiens, est concernée par l'introduction progressive de la loi islamique (charia) depuis 2014. Le nouveau code pénal a été complété et renforcé par des sanctions plus sévères, comme la flagellation ou l'amputation pour avoir enfreint la loi islamique. Quitter l'islam est illégal.

Toutes les églises sont sous étroite surveillance et leurs activités sont restreintes. Toutefois, certaines communautés chrétiennes non traditionnelles peuvent être enregistrées comme des entreprises. Elles sont alors traitées comme des associations laïques et doivent rendre des comptes au gouvernement. Quant aux chrétiens d'arrière-plan musulman, ils doivent pratiquer leur foi en secret.

### SITUATION DES CHRÉTIENS

La liberté des chrétiens est très limitée. Seules les communautés anglicanes et catholiques sont reconnues mais il est interdit de célébrer Noël, d'importer des bibles ou d'être en contact avec des chrétiens étrangers.

Quiconque se convertit au christianisme est systématiquement dénoncé par son entourage aux autorités, et tout sera fait pour le ramener à la foi musulmane. Son conjoint sera obligé de divorcer et il sera séparé de ses enfants.

#### **EXEMPLE DE PERSÉCUTION**

1er juin 2017 - Lié à la seconde phase d'instauration de la charia, le nouveau code pénal prévoit des peines corporelles comme par exemple la lapidation et l'amputation. Tous les enfants, y compris ceux des familles chrétiennes, sont tenus d'étudier l'islam en classe.